

	AMP : Consignes pour autoconservation de sperme	
	Biopathologie	LAB-DOC-337

Comment prendre rendez-vous ?

Le rendez-vous pourra être donné très rapidement si nécessaire en fonction de la date prévue pour le traitement ou l'intervention en téléphonant au **02 .38. 74. 45. 68** (ne pas hésiter à laisser un message sur le répondeur).

Le médecin doit nous adresser un courrier précisant le contexte médical dans lequel est envisagé la conservation, la nature du traitement prévu, ainsi qu'une prescription médicale pour la congélation de sperme.

Le patient doit venir avec les résultats (< 3 mois) **des sérologies du :**

HIV

Syphilis

Hépatite B (Ag HBs, Ac anti HBs, Ac anti HBc)

Hépatite C

Sérologies Zika : Les recommandations suivantes s'appliquent aux situations suivantes :

- délai depuis la dernière exposition au virus Zika inférieur à 1 an
- zone d'exposition au virus Zika : Catégories 1 et 2 de l'ECDC

Liste des pays : **<http://www.who.int/csr/disease/zika/information-for-travelers/fr/>**

Recommandation si exposition au virus Zika inférieure à un an :

Pour les personnes dont la dernière exposition au virus Zika date de moins d'un an du fait de leur lieu de résidence ou d'un séjour dans une zone de catégories 1 et 2 (exception faite de la Guyane où la sortie de la phase épidémique date de septembre 2016 et dont le dernier cas confirmé par RT-PCR date d'avril 2017) ou du fait de l'exposition du partenaire, la préservation de la fertilité peut être réalisée sous certaines conditions qui tiennent compte des risques vectoriels et sexuels de contamination.

1. En « urgence » (délais inférieurs à 1 mois après la dernière exposition) : la préservation ne pourra être réalisée au CHRO d'Orléans mais dans un centre à risque viral.

2. Lorsque la préservation de la fertilité est envisagée plus d'un mois et moins d'un an après la dernière exposition au virus Zika : Faire sérologie Zika.

3. Au-delà d'un an après la dernière exposition au virus Zika (vectorielle ou sexuelle), la prise en charge est réalisée sans précaution supplémentaire liée au Zika.

Consignes au patient avant autoconservation de sperme :

Se munir de l'ordonnance.

Retirer une fiche de circulation à l'accueil administratif POINT VERT, NIVEAU 0 muni de la carte vitale, de la carte de mutuelle et de sa **carte d'identité**.

Respecter un délai d'abstinence d'éjaculation compris entre 2 et 7 jours.

Bien s'hydrater la veille (≥ 2litres d'eau) et uriner avant le recueil afin de « nettoyer l'urètre » pour éviter les contaminations bactériennes.

Si le patient est mineur ou sous tutelle : il devra être accompagné de son représentant légal pour signature des consentements.

S'il le souhaite le patient peut venir accompagné.

Pour le bon déroulement de l'examen les enfants ne sont pas admis dans le service.

Validation Laurent CORCIA	Approbation (Qualité) Jonathan BARET, Laurence GOT	Ne pas compléter Ne pas compléter	Version 2 Applicable à partir du 13/07/2018	Page 1/1
------------------------------	---	--------------------------------------	---	----------